



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles supérieures de commerce

Question écrite n° 24005

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se félicite d'apprendre que la France et l'Europe se sont associées dans un programme commun de financement et gestion d'une école de commerce en Moldavie. L'École supérieure de commerce de Grenoble organisant la scolarité, et l'Union finançant pour partie, on remarque que l'alliance fonctionne très bien. Il demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes si ce programme ne pourrait pas s'étendre dans d'autres pays.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères suit avec intérêt l'organisation à l'academie d'économie de Chisinau d'un « MBA » dont l'ingénierie pédagogique est assurée par l'École supérieure de commerce de Grenoble. Cette formation anglophone qui complète utilement la filière franco-moldave en économie-gestion soutenue par l'Agence universitaire de la francophonie, a trouvé son équilibre financier grâce aux droits d'inscription des étudiants et à la prise en charge des stages en entreprise en France par les programme de mobilité de l'Union européenne, ce dont le ministère des affaires étrangères se félicite. S'agissant de l'extension de ce programme à d'autres établissements d'Europe orientale, le ministère des affaires étrangères relève que cette décision appartient aux autorités académiques et universitaires des pays concernés et doit pour ce faire s'appuyer sur des partenariats structurés entre établissements d'enseignement supérieur. Le ministère des affaires étrangères, si ces conditions se trouvent réunies, encourage de tels projets.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24005

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6574

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8781